



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Verchères tenue à la salle du Conseil, le **mardi 3 septembre 2024** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Alexandre Bélisle, Maire
Madame Annie Dubeau, Conseillère
Monsieur Dominic Lampron, Conseiller
Monsieur Gilles Lamoureux, Conseiller
Madame Katherine R. L'Heureux, Conseillère
Monsieur Philippe Tremblay, Conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Alexandre Bélisle.

Sont également présents :

Madame Carole Dulude, Directrice générale
Me Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier

Est absente :

Madame Nathalie Fillion, Conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **LÉGISLATION**
 - 5.1 Avis de motion et présentation du règlement No 601-2024 décrétant une dépense de 160 000 \$ et un emprunt de 160 000 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques
 - 5.2 Règlement No 599-2024 pour la création d'un comité consultatif sur la circulation - ADOPTION
 - 5.3 Assemblée de consultation - Règlement No 600-2024 modifiant le règlement No 582-2022 relatif à la démolition des immeubles
 - 5.4 Règlement No 600-2024 modifiant le règlement No 580-2022 relatif à la démolition des immeubles - ADOPTION
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Approbation des comptes
 - 6.2 Politique du harcèlement et de la violence physique - ADOPTION

- 6.3 Politique de prévention de la violence familiale ou conjugale au travail - ADOPTION
- 6.4 Taxation - Sous-catégories - Résolutions de la municipalité exprimant son intention d'établir ou de modifier des sous-catégories
- 6.5 Entente - Transports hors normes - Autorisation de signature

7. **COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX**

8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9. **TRANSPORT ROUTIER**

10. **HYGIÈNE DU MILIEU**

11. **SANTÉ BIEN-ÊTRE**

12. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 12.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats août 2024
- 12.2 Demande de dérogation mineure DM 08-2024: 1151 route Marie-Victorin
- 12.3 Demande site du patrimoine: 17-17A rue Madeleine

13. **LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

- 13.1 Appel d'offres - création et entretien des patinoires

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM**

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

2024-09-163

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau
APPUYÉE PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉ

2024-09-164

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Philippe Tremblay
APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal du 5 août 2024, tel que rédigé et présenté.

ADOPTÉ

4. **CORRESPONDANCE**

5. **LÉGISLATION**

5.1. **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 601-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 160 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 160 000 \$ AUX FINS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Avis de motion est donné par monsieur Gilles Lamoureux qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption le règlement No 601-2024 décrétant une dépense de 160 000\$ et un emprunt de 160 000\$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de ce règlement est déposé séance tenante et une copie du projet de règlement est mise à la disposition du public.

2024-09-165

5.2. **RÈGLEMENT NO 599-2024 POUR LA CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF SUR LA CIRCULATION - ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'intention de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de désigner un représentant afin de collaborer avec les municipalités composant la Régie sur les questions relatives à la circulation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un comité réunissant le représentant de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, des citoyens et des représentants de la Ville afin de discuter de dossiers de circulation et proposer des recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion relativement à l'adoption de présent règlement a dûment été donné au cours d'une assemblée ordinaire du conseil de la municipalité de Verchères tenue le 5 août 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

APPUYÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement No 599-2024 et de décréter comme suit :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et expressions suivants ont le sens qui leur est attribué respectivement dans le présent article :

a. COMITÉ

Le mot « Comité » désigne le Comité consultatif de circulation de la Municipalité de Verchères, tel que constitué par l'article 2 du présent règlement.

b. MEMBRE

Le mot « membre » désigne tout membre du Comité consultatif de circulation de la Municipalité et qui est désigné comme un membre habile à voter.

c. CONSEIL

Le mot « conseil » désigne le conseil municipal de la municipalité de Verchères.

ARTICLE 2 CONSTITUTION

Un comité de circulation, connu sous le nom de « Comité consultatif de circulation de la Municipalité de Verchères » est constitué par le présent règlement.

ARTICLE 3 COMPOSITION

Le comité est composé de cinq (5) membres votants et un secrétaire :

- a. Le maire est d'office membre dudit Comité;
- b. Un (1) membre du conseil municipal;
- c. Deux (2) autres membres, choisis parmi les résidents de la Municipalité de Verchères, sont nommés par le conseil municipal, selon les modalités établies par le présent règlement;
- d. Le représentant de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;
- e. Le directeur des travaux publics ou son représentant agissant comme secrétaire et n'ayant pas de droit de vote.

ARTICLE 4 POUVOIRS DU COMITÉ

Le Comité consultatif de circulation étudie les questions relatives aux problématiques de circulation qui peuvent lui être soumises périodiquement par le conseil municipal ainsi que les demandes de citoyens en matière de signalisation, de contrôle de la circulation, de stationnement, de transport et de sujets sur lesquelles une municipalité peut intervenir en vertu du *Code de la sécurité routière* et de la *Loi sur les compétences municipales*.

Le mandat général de ce comité est d'analyser les plaintes et les requêtes afin de prévenir, d'éliminer ou de réduire les problèmes de circulation tant pour les automobilistes, les piétons et les cyclistes, et ce, afin de maximiser la sécurité des citoyens et des usagers du réseau routier.

Le Comité n'a pas de pouvoir décisionnel. Il formule des recommandations au conseil municipal à l'égard des questions, des demandes, des plaintes et des enquêtes qui lui ont été soumises.

Le Comité peut établir ses règles en régie interne.

ARTICLE 5 NOMINATION

Les membres du Comité choisis parmi les résidents sont nommés par résolution du conseil municipal.

Le conseil peut également adjoindre au Comité les personnes dont les services peuvent lui être nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions.

ARTICLE 6 TERME D'OFFICE

La durée du mandat des membres choisis parmi les résidents est de deux (2) ans. Les membres seront nommés selon la procédure suivante :

Le mandat des membres est renouvelable au plus deux fois.

En cas de décès, de démission, de refus ou d'incapacité d'agir d'un membre, pendant la durée de son mandat, le conseil nommera son successeur pour le reste du mandat.

ARTICLE 7 SERMENT

Les membres du comité nommés doivent prêter serment au début de la première réunion à laquelle ils assistent. Pour la prestation du serment, le comité peut utiliser la formule employée pour les élus municipaux ou toute autre formule approuvée par le conseil.

ARTICLE 8 EXÉCUTIF

a. PRÉSIDENT

Le Comité devra élire un président.

Le président sera élu parmi les membres du Comité.

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du président, un membre choisi parmi le Comité le remplace dans ses fonctions.

b. SECRÉTAIRE

Le directeur des travaux publics ou son représentant agit comme secrétaire du Comité. Il est considéré comme un membre non habile à voter.

Le secrétaire du Comité doit tenir un registre des délibérations du Comité; il délivre des extraits de ces procès-verbaux aux personnes concernées.

Il doit également transmettre au directeur général de la Municipalité, dans les dix (10) jours qui suivent chaque assemblée du Comité, une copie conforme du procès-verbal de ladite assemblée.

ARTICLE 9 RÉUNIONS

a. CONVOCATION DES RÉUNIONS

Le Comité se réunit 2 fois par année.

La réunion du Comité est convoquée par un avis de convocation livré par courrier (**COURRIEL**) aux membres du comité au moins deux (2) jours avant la tenue de la réunion. Le secrétaire peut aussi convoquer les membres par téléphone, par courriel ou par tout autre moyen approprié, et ce, au moins deux (2) jours avant la tenue d'une réunion. Dans tous les cas, le procès-verbal doit porter une attestation du secrétaire confirmant que la convocation a été transmise aux membres absents.

b. DROIT DE VOTE

Tous les membres du comité ont un droit de vote à l'exception du secrétaire. Chaque membre dispose d'un seul vote. Le président n'est pas tenu d'exprimer son vote, sauf en cas d'égalité des voix.

c. HUIS CLOS

La réunion du comité se tient à huis clos. À la demande du conseil ou à l'initiative du comité sur approbation du Conseil, le comité peut tenir une réunion publique dans le cadre de l'analyse d'un dossier spécifique.

Une résolution du comité n'est pas officielle avant d'avoir été déposée au conseil. Les membres du comité ont un devoir de discrétion à l'égard des délibérations et des résolutions du comité.

d. QUORUM

Le quorum requis pour la tenue des assemblées du Comité est de trois (3) membres.

e. RECOMMANDATIONS

Toute recommandation du Comité consultatif de circulation doit s'exprimer sous forme de résolution, adoptée à la majorité des voix des membres présents; le président ou toute autre personne qui préside une assemblée du comité a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire; en cas d'égalité des voix, la décision est considérée comme rendue dans la négative.

ARTICLE 10 SOMMES D'ARGENT

Le conseil est autorisé à voter et à mettre à la disposition du Comité les sommes d'argent dont il a besoin pour l'accomplissement de ses fonctions.

ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ

5.3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION - RÈGLEMENT NO 600-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 580-2022 RELATIF À LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES

Le projet de règlement est expliqué par le maire, suit la consultation sur ce projet de règlement.

2024-09-166

5.4. RÈGLEMENT NO 600-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 580-2022 RELATIF À LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES - ADOPTION

ATTENDU QUE le règlement relatif à la démolition des immeubles No. 580-2022 est en vigueur depuis le 10 février 2023;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier ledit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 5 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement No 600-2024 et décréter ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 14 intitulé « Formation et obligation du Comité » est remplacé par ce qui suit :

Le Comité est formé de trois (3) membres choisis parmi le Conseil municipal. Le Comité doit décider des demandes de certificat d'autorisation de démolition qui lui sont présentées et exercer tout autre pouvoir que lui confère le présent règlement.

Un membre substitut doit être nommé parmi les membres du Conseil municipal. Le membre substitut remplace un membre lorsque ce dernier est dans l'impossibilité de participer à une séance du comité.

ARTICLE 3

L'article 15 intitulé « Nomination des membres et durée du mandat » est remplacé par ce qui suit :

Les membres du Comité et le membre substitut sont nommés par résolution du Conseil. La durée du mandat de chaque membre et du membre substitut est d'un (1) an et il est renouvelable.

ARTICLE 4

L'article 15.1 intitulé « Remplacement d'un membre » est ajouté et se lit comme suit :

Un membre du conseil qui cesse d'être membre du Comité avant la fin de son mandat, qui est empêché d'agir ou qui a un intérêt personnel direct ou indirect dans une affaire dont est saisi le Comité, est remplacé par un autre membre du conseil désigné par le conseil pour la durée non expirée de son mandat, ou pour la durée de son empêchement ou encore pour la durée de l'audition de l'affaire dans laquelle il a un intérêt, selon le cas.

ARTICLE 5

L'article 15.2 intitulé « Immunité » est ajouté et se lit comme suit :

Un membre du Comité ne peut être poursuivi en justice en raison d'un acte officiel accompli de bonne foi en vertu du présent règlement.

ARTICLE 6

L'article 19 intitulé « Président du Comité » est remplacé par ce qui suit :

Le président du Comité est nommé par résolution du Conseil et choisi parmi les membres du Comité.

Toute séance du Comité est présidée par le président. En son absence ou en cas d'incapacité d'agir de ce dernier, les membres du Comité désignent l'un d'entre eux pour présider la séance.

ARTICLE 7

L'article 34.1 intitulé « Demande de révision de la décision du Comité » est ajouté et se lit comme suit :

Toute personne peut, dans les 30 jours de la décision du Comité, demander au Conseil de réviser cette décision.

Le Conseil peut, de son propre chef, dans les 30 jours d'une décision du Comité qui autorise la démolition d'un immeuble, adopter une résolution exprimant son intention de réviser cette décision.

Tout membre du Conseil, y compris un membre du Comité, peut siéger au conseil pour réviser une décision du Comité.

Le Conseil peut confirmer la décision du Comité ou rendre toute décision que celui-ci aurait dû prendre. Il peut également imposer toutes conditions qu'il juge nécessaires.

ARTICLE 8

L'article 35 intitulé « Certificat d'autorisation de démolition » est remplacé par ce qui suit :

Aucun certificat d'autorisation de démolition ne peut être délivré avant l'expiration du délai de révision de 30 jours ni, s'il y a une révision, avant que le Conseil n'ait rendu une décision autorisant la démolition.

En plus, dans le cas d'un immeuble patrimonial, aucun certificat d'autorisation de démolition ne peut être délivré avant la plus hâtive des dates suivantes :

- 1° La date à laquelle la Municipalité Régionale de Comté avise la Municipalité qu'elle n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu ;
- 2° L'expiration du délai de 90 jours à la suite de la transmission à la Municipalité Régionale de Comté de l'autorisation octroyée par le Comité ou par le Conseil.

ARTICLE 9

L'alinéa 2 de l'article 22 intitulé « Présentation de la demande de démolition » est ajouté et se lit comme suit :

La demande doit aussi comprendre :

1. Un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé incluant les plans requis pour en vérifier la conformité à la réglementation;

2. Une copie d'un certificat de localisation relatif à toute construction érigée sur le terrain visé par la démolition, y compris la désignation technique;
3. Un rapport de l'état général de l'ensemble de l'immeuble, effectué par un expert en la matière;
4. Lorsqu'il s'agit d'un immeuble patrimonial, une étude patrimoniale d'évaluation de l'intérêt patrimonial du lieu produite par un expert en la matière.

ARTICLE 10

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-09-167

6.1. APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Monsieur Philippe Tremblay

et résolu unanimement :

D'ADOPTER les comptes de la liste d'août 2024 pour les chèques No. C2408587 à No. L2400373 de même que les paiements par virements bancaires totalisant 1 057 326,57 \$.

ADOPTÉ

2024-09-168

6.2. POLITIQUE DU HARCÈLEMENT ET DE LA VIOLENCE PHYSIQUE - ADOPTION

CONSIDÉRANT la Loi visant à prévenir et combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail;

CONSIDÉRANT que cette Loi établit des mesures prévues en matière de normes et de santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT que les mesures portent sur la prévention et la prise en charge du harcèlement psychologique et de la violence à caractère sexuel en milieu de travail;

CONSIDÉRANT que les mesures visent également à faciliter l'exercice des recours dont disposent les personnes qui en sont victimes;

CONSIDÉRANT que ces mesures entreront en vigueur graduellement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Monsieur Gilles Lamoureux

et résolu unanimement :

DE PROCÉDER à l'adoption de la Politique de prévention du harcèlement et de la violence physique, psychologique ou à caractère sexuel et de traitement des plaintes de la Municipalité de Verchères;

ANNULER la Politique portant sur le harcèlement psychologique adoptée en décembre 2004;

ANNULER la Politique pour contrer et gérer la violence en milieu municipal adoptée en janvier 2013;

ADOPTÉ

2024-09-169

6.3. **POLITIQUE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FAMILIALE OU CONJUGALE AU TRAVAIL - ADOPTION**

CONSIDÉRANT la Loi visant à prévenir et combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail;

CONSIDÉRANT que cette Loi entraîne la mise en place de nouvelles mesures dans les milieux de travail;

CONSIDÉRANT que la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel est un risque présent dans tous les milieux de travail, sans distinction;

CONSIDÉRANT que cette problématique n'affecte pas uniquement la vie personnelle de la victime et peut également avoir une incidence sur le milieu de travail de cette personne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

DE PROCÉDER à l'adoption de la Politique de prévention de la violence familiale ou conjugale au travail de la Municipalité de Verchères.

ADOPTÉ

2024-09-170

6.4. **TAXATION - SOUS-CATÉGORIES - RÉOLUTIONS DE LA MUNICIPALITÉ EXPRIMANT SON INTENTION D'ÉTABLIR OU DE MODIFIER DES SOUS-CATÉGORIES**

CONSIDÉRANT qu'un nouveau rôle triennal sera déposé sous peu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire développer de nouveaux scénarios de taxation;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, de nouvelles sous-catégories seront nécessaires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit préalablement annoncer son intention d'établir ou de modifier des sous-catégories;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prévoir le dépôt d'un rôle provisoire;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Verchères signifie son intention d'établir ou de modifier des sous-catégories;

QUE la Municipalité de Verchères prévoit le dépôt d'un rôle préliminaire.

ADOPTÉ

2024-09-171

6.5. **ENTENTE -TRANSPORTS HORS NORMES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que Recyclage Carbone Varennes demande un permis pour le transport hors normes sur le territoire de la Municipalité de Verchères;

CONSIDÉRANT que les démarches pour l'analyse de l'autorisation du permis en question occasionnent une charge importante de travail pour la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intention de Recyclage Carbone Varennes ainsi que la Municipalité de Verchères de conclure une entente afin de prévoir les conditions pour l'émission de ce dit permis de transport hors normes.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau

APPUYÉE PAR : Monsieur Philippe Tremblay

et résolu unanimement :

AUTORISER la directrice générale de la Municipalité de Verchères de signer toute entente pour le transport hors normes avec Recyclage Carbone Varennes;

ADOPTÉ

7. **COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX**

8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9. **TRANSPORT ROUTIER**

10. **HYGIÈNE DU MILIEU**

11. **SANTÉ BIEN-ÊTRE**

12. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

12.1. **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ET CERTIFICATS AOÛT 2024**

Le rapport des permis et certificats émis par le service de l'urbanisme pour le mois d'août 2024 est déposé.

2024-09-172

12.2. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 08-2024: 1151 ROUTE MARIE-VICTORIN**

À l'immeuble sis au 1151 route Marie-Victorin formé du lot 5 217 302, une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet d'autoriser une unité d'habitation accessoire détachée (UHAD) dans la cour avant de lieu sur la cour arrière et ayant une superficie de 31 m² au lieu de 50 m².

CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a pas été en mesure de démontrer qu'il ne pouvait pas se conformer aux dispositions du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT la possibilité de construire une unité d'habitation accessoire détachée dans la cour arrière de l'immeuble;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :

DE REFUSER ladite demande de dérogation mineure DM 08-2024.

ADOPTÉ

2024-09-173

12.3. **DEMANDE SITE DU PATRIMOINE: 17-17A RUE MADELEINE**

Monsieur Philippe Tremblay se retire pour ce point.

À l'immeuble sis au 17-17A rue Madeleine formé du lot 5 217 421, une demande assujettie à l'application du règlement de constitution du site du patrimoine du vieux village de Verchères est déposée à l'effet de remplacer le toit en bardeaux d'asphalte de la rallonge arrière par un autre de couleur noire mystique 2 tons.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 14 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau
APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet tel que présenté pour remplacer le toit en bardeaux d'asphalte de la rallonge arrière par un autre de couleur noire mystique 2 tons. Le projet est conforme aux exigences du règlement de constitution du site du patrimoine du vieux village de Verchères.

Monsieur Philippe Tremblay réintègre son siège.

ADOPTÉ

13. **LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

2024-09-174

13.1. **APPEL D'OFFRES - CRÉATION ET ENTRETIEN DES PATINOIRES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Verchères souhaite garder les patinoires du territoire en fonction pour la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation pour les 2 dernières années, et ce, pour des contrats d'un an;

CONSIDÉRANT que la Municipalité évalue qu'il y aurait des avantages d'un contrat à plus long terme;

CONSIDÉRANT que les bénéfices probables seraient une baisse de prix dû à la compétition et une stabilité contractuelle qui déchargerait l'équipe municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Philippe Tremblay
APPUYÉ PAR : Monsieur Gilles Lamoureux
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la Municipalité de Verchères d'aller en appel d'offres sur SEAO pour la confection et l'entretien des patinoires de la municipalité pour un contrat de 3 ans plus 2 années d'options;

ADOPTÉ

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux questions qui nécessitaient certaines vérifications lors de la dernière assemblée.

- Que donne notre contribution à la CMM

Les membres du Conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance. Les questions portent sur :

- Les compteurs d'eau
- Terrain de pickelball
- Le portrait criminalité (statistique)
- Le respect du sens unique devant l'école
- La problématique de bruit à l'agora de l'école
- Un appel à la Régie de police pour une surveillance accrue à l'école
- Les inondations du 9 août 2024 (statistique : pluvial/sanitaire combiné vs unitaire, sondage)
- La plaque d'acier sur les trous d'homme dans le secteur de la rue Carignan
- Le géotextile dans les trous d'homme pendant l'hiver
- Le ménage à l'ancien Presbytère
- La déformation en forme de cône sur la rue Carignan
- Le règlement sur les haies

Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.

2024-09-175

15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21h50.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. Alexandre Bélisle,
Maire**

**Me Jean-Marc Simard,
Directeur des affaires juridiques et
greffier-trésorier**

Je, Jean-Marc Simard, Directeur des affaires juridiques et greffier-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Me Jean-Marc Simard,
Directeur des affaires juridiques et
greffier-trésorier

#CH	DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
C2408587	2024-06-13	AGRO-SOLUTIONS DM INC.	PIÈCES POUR VÉHICULE TP	134.38 \$
C2408588	2024-06-05	METRO RICHELIEU INC/VERCHÈRES	REPAS & BREUVAGES	117.70 \$
C2408589	2024-07-10	AMBULANCE SAINT-JEAN CONSEIL CU QC	SERVICE PREMIERS RÉPONDANTS-FÊTE NATIONALE	1 190.00 \$
C2408590	2024-07-05	ASD PROMOTION	VÊTEMENTS EMPLOYÉS PISCINE	794.20 \$
C2408591	2024-07-02	BALAYAGES RIVE-SUD INC.	BALAYAGE RUES	3 886.15 \$
C2408592	2024-07-08	BUROPRO CITATION	ACHAT VOLUMES	221.16 \$
C2408593	2024-06-07	ID:8500555 - CANAC	QUINCAILLERIE & CHLORE LIQUIDE	278.73 \$
C2408594	2024-07-04	CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOS	FRAIS EXPLOITATION JUILLET/AOÛT/SEPTEMBRE - BIBLIOTHÈQUE	2 545.82 \$
C2408595	2024-07-07	DEMIX AGRÉGATS	PIERRES CONCASSÉES 0-5 MM-TP	291.01 \$
C2408596	2024-07-19	GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	FRAIS TRANSPORT & MESSAGERIE	168.15 \$
C2408597	2024-07-19	JLD - LAGUÉ	PIÈCE VÉHICULE-TP	59.50 \$
C2408598	2024-07-09	GARAGE STAN CHAGNON	RÉPARATION CREVAISON VÉHICULE-TP	23.00 \$
C2408599	2024-07-31	LE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC.	ÉTUDE OPPORTUNITÉ RENOUVELLEMENT SITE PISCINE MUNICIPALE	1 046.27 \$
C2408600	2024-07-09	GUILLEVIN INTERNATIONAL CO.	PIÈCES PROJET OXYGÈNE DISSOUS-TP	508.94 \$
C2408601	2024-07-11	BURO & CIE	FOURNITURES DE BUREAU	579.88 \$
C2408602	2024-07-19	HOLBEC INC.	PIÈCE POUR ROTOBROYEUSE-TP	897.02 \$
C2408603	2024-07-16	LES INDUSTRIES QUÉBEC BOLTS INC	BOULONNERIE POUR TP	725.15 \$
C2408604	2024-07-10	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT VOLUMES	113.14 \$
C2408605	2024-07-08	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	ACHAT VOLUMES	822.70 \$
C2408606	2024-07-10	LOCATION ET CONSTRUCTION	LOCATION ROULOTTE JUILLET-TP	431.16 \$
C2408607	2024-07-15	LUMEN	PIÈCE PROJET OXYGÈNE DISSOUS-TP	136.96 \$
C2408608	2024-07-02	MATÉRIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE	MATÉRIAUX .PAYSAGERS POUR PARC-TP	531.48 \$
C2408609	2024-07-17	VILLE DE SAINT-AMABLE	ENTRAIDE 2024-07-10	688.32 \$
C2408610	2024-07-05	CRÉDIT-BAIL RCAP INC.	LOCATION PHOTOCOPIEUR MAIRIE AOÛT À OCTOBRE 2024	312.30 \$
C2408612	2024-07-08	275-BOUCHERVILLE -SCP DIST	PRODUIT CHIMIQUE PISCINE MUNICIPALE	1 145.98 \$
C2408613	2024-07-17	SR IMPRIMERIE	CARTE POSTALE-ÉVÈNEMENT VERCHÈRES EN MUSIQUE	437.59 \$
C2408614	2024-07-03	SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE	MATÉRIEL FORMATION-PISCINE MUNICIPALE	431.51 \$
C2408615	2024-07-01	SOLUTION G. PAQUETTE	1ER VERSEMENT CONTRÔLE BARRAGE CASTOR-TP	2 471.96 \$
C2408616	2024-05-28	MARTIN TREMBLAY	PHOTOS SPECTACLE -VERCHÈRES EN MUSIQUE DU 28 AOÛT 2024	600.00 \$
C2408617	2024-07-03	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	CONTRAT HUBGRADE Q3 ET PIÈCE USINE FILTRATION CENTRE VANNE-TP	25 928.02 \$
C2408618	2024-07-15	STR MICRO (9163-0970 QUÉBEC INC.)	ACHAT BATTERIES DE SECOURS ET ÉQUIPEMENT ORDINATEUR	543.35 \$
C2408619	2024-07-05	LAVO	PRODUIT CHIMIQUE USINE FILTRATION	1 873.81 \$
C2408620	2024-07-04	KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	PRODUIT CHIMIQUE USINE ÉPURATION	13 629.18 \$
C2408621	2024-07-10	JAVEL BOIS-FRANCS	CHLORE -PISCINE MUNICIPALE	2 982.14 \$
C2408622	2024-07-03	GARAGE LOISEAU & FILS INC.	RÉPARATION VÉHICULES-TP	3 064.78 \$
C2408623	2024-07-25	SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE	DEMANDE DE 6 VIGNETTES DE CONFORMITÉ POUR VÉHICULES -TP	44.16 \$
C2408624	2024-07-31	CITOYEN	AIDE FINANCIÈRE-RÉNOVATION PATRIMONIALE	13 393.75 \$
C2408625	2024-06-25	CITOYEN - PROPRIÉTAIRE	FINANCEMENT - MISE AUX NORMES FOSSE SEPTIQUE	20 000.00 \$
C2408626	2024-07-04	CITOYEN - PROPRIÉTAIRE	FINANCEMENT - MISE AUX NORMES FOSSE SEPTIQUE	20 000.00 \$
C2408627	2024-05-27	JULIE MASSICOTTE	SPECTACLE VERCHÈRES EN MUSIQUE DU 14 AOÛT 2024	2 299.50 \$
C2408628	2024-06-26	ANTONIO BISSONNETTE	LOCATION DE CHAPITEAUX - FÊTE NATIONALE	3 423.39 \$
C2408630	2024-06-11	AGISKA COOPÉRATIVE-BMR EXPRESS VERCHÈRES	QUINCAILLERIE	1 574.19 \$
C2408631	2024-08-01	L.D.G.	COUPE ET ENTRETIEN GAZON - 4E VERSEMENT	5 668.27 \$
C2408632	2024-08-13	ADMQ-ZONE MONTÉRÉGIE EST	ADMQ MONTÉRÉGIE EST ZONE 6- INSCRIPTIONS (2) COLLOQUE - 19 SEPTEMBRE 2024	500.00 \$
C2408633	2024-07-25	ALPG CONSULTANTS INC.	1ÈRE FACTURE- STABILISATION RIVE DU RUISSEAU JARRET, RUE DE L'INDUSTRIE-TP	7 818.30 \$
C2408634	2024-07-23	DIGITECH3D INC.	RENFORCEMENT DE LA MEZZANINE AU GARAGE MUNICIPAL	1 523.42 \$
C2408635	2024-07-23	GESTION PARASITAIRE - GPS	TRAITEMENT NID DE GUÊPES PARC	114.98 \$
C2408636	2024-08-08	ISABELLE BOISSEAU	REMBOURSEMENT DÉPENSES -ACHAT DIVERS - ÉVÈNEMENT STRADIVARIA	7.52 \$
C2408637	2024-07-31	ISABELLE MILLETTE	REMBOURSEMENT DÉPENSES -MOTEUR PISCINE MUNICIPALE/SUBVENTION SPORT JEUNE	2 223.13 \$
C2408638	2024-07-30	LOCATION THOMAS INC.	OUTILS POUR AIGUISER SCIE MÉCANIQUE	118.45 \$
C2408639	2024-08-13	MOHCINE EL ASSAL	REMBOURSEMENT DÉPENSES- RENCONTRE COMITÉ À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	27.76 \$
C2408640	2024-07-24	PRUDENT GROUPE COOPÉRATIF	RENCONTRE SÉCURITÉ CIVILE - FACTURE REÇUE EN 2024 POUR RENCONTRE 2022-12-06	1 447.54 \$
C2408641	2024-07-24	RENÉ THOMAS INC.	ACHATDE PIÈCES POUR REMORQUE À CITERNE À EAU-TP	80.45 \$
C2408642	2024-07-19	RONA INC.	TUYAUTERIE/ÉQUIPEMENT PISCINE MUNICIPALE	77.58 \$
C2408643	2024-07-30	COL BLEU	ACHAT BOTTES DE TRAVAIL	195.45 \$
C2408644	2024-07-31	SPCA ROUSSILLON	SERVICES ANIMALIERS - JUILLET	2 352.01 \$
C2408645	2024-07-29	POSTES CANADA	ENVOI POSTAL - CONSULTATION PUBLIQUE = NOUS SOMMES VERCHÈRES	388.54 \$
C2408646	2024-07-23	LA CLÉ MOBILE	RÉPARATION SERRURE À LA BIBLIOTHÈQUE	137.97 \$
C2408647	2024-08-08	CITOYEN - PROPRIÉTAIRE	FINANCEMENT FOSSE SEPTIQUE	20 000.00 \$
C2408648	2024-07-30	CONCEPTDEL	TECHNIQUE/SON/ÉCLAIRAGE ÉVÈNEMENT VERCHÈRES EN MUSIQUE DU 14 AOÛT 2024	954.29 \$

#CH	DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
C2408649	2024-07-30	CONCEPTDEL	TECHNIQUE/SON/ÉCLAIRAGE ÉVÈNEMENT VERCHÈRES EN MUSIQUE DU 21 AOÛT 2024	1 224.48 \$
C2408650	2024-07-30	CONCEPTDEL	TECHNIQUE/SON/ÉCLAIRAGE ÉVÈNEMENT VERCHÈRES EN MUSIQUE DU 28 AOÛT 2024	845.07 \$
C2408651	2024-07-22	ENSUSPENSION INC.	FORMATION JUILLET 2024 SCIE MÉCANIQUE - TP	2 092.55 \$
C2408652	2024-07-04	CITOYEN	SUBVENTION TONDEUSE SANS CARBURANT	100.00 \$
C2408653	2024-07-05	CITOYEN	SUBVENTION TONDEUSE SANS CARBURANT	100.00 \$
C2408654	2024-07-11	CITOYEN	SUBVENTION TONDEUSE & TAILLE-BORDURE SANS CARBURANT	150.00 \$
C2408654	2024-07-11	CITOYEN	SUBVENTION TOILETTE FAIBLE DÉBIT	75.00 \$
C2408655	2024-07-29	CITOYEN	SUBVENTION TONDEUSE SANS CARBURANT	100.00 \$
C2408655	2024-07-29	CITOYEN	SUBVENTION COUCHES LAVABLES	100.00 \$
C2408656	2024-07-31	CITOYEN	SUBVENTION SPORT JEUNES	37.50 \$
C2408657	2024-07-31	GRÉGOIRE BOISSEAU	MÉNAGE 14 AU 21 JUILLET 2024 ET 28 JUILLET AU 04 AOÛT - MAIRIE / PRESBYTÈRE	2 100.00 \$
C2408658	2024-07-21	PIERRE GOYETTE	PRESTATION MUSICALE AU MARCHÉ PUBLIC LE 21 JUILLET 2024	150.00 \$
C2408659	2024-07-29	CATSPORTS INC.	PLAQUE DE LANCEUR BASEBALL - PARC DES PIONNIERS	66.63 \$
C2408660	2024-07-08	FRANÇOIS MARTINEAU PHARMA INC.	TP-CHASSE-MOUSTIQUE	9.65 \$
C2408661	2024-07-31	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 2024-07-10	1 746.00 \$
C2408662	2024-06-30	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES	FORMATION OPÉRATEUR D'AUTOPOMPE - SSI	19 058.00 \$
C2408663	2024-07-30	PISCINES VARENNES	ALKA-PRODUIT PISCINE	114.93 \$
C2408664	2024-07-03	AGISKA COOPÉRATIVE-BMR EXPRESS VERCHÈRES	QUINCAILLERIE & SEMENCE À GAZON POUR PARC & BOIS TRAITÉS TERRAIN PÉTANQUE	728.87 \$
C2408665	2024-07-02	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE TP ET SSI	5 378.03 \$
C2408666	2024-08-09	COL BLEU	ACHAT BOTTES	252.95 \$
C2408667	2024-08-09	GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	TRANSPORT ET MESSAGERIE - TP	17.05 \$
C2408668	2024-08-08	ISABELLE BOISSEAU	REMBOURSEMENT DÉPENSES- DIVERS - ÉVÈNEMENT STRADIVARIA 07 AOÛT 2024	39.44 \$
C2408669	2024-04-25	SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE	AFFILIATION 2024	229.95 \$
C2408670	2024-08-14	CAMILLE BRAULT	REMBOURSEMENT DÉPENSES -ACHATS DIVERS FÊTE D'ÉTÉ PISCINE MUNICIPALE 15 AOÛT	106.92 \$
C2408671	2024-06-24	GRIP MONTRÉAL	SERVICE D'INTERVENANTS - FÊTE NATIONALE	400.00 \$
C2408672	2024-08-07	ISABELLE MARQUIS	CONTRAT ENGAGEMENT ÉVÈNEMENT DU 07 AOÛT-STRADIVARIA	110.00 \$
C2408673	2024-08-07	STÉPHANIE BRIEN	CONTRAT ENGAGEMENT ÉVÈNEMENT DU 07 AOÛT-STRADIVARIA	86.63 \$
C2408674	2024-08-07	WILLIAM DE LASABLONNIÈRE	CONTRAT ENGAGEMENT ÉVÈNEMENT DU 07 AOÛT-STRADIVARIA	173.25 \$
C2408675	2024-08-07	CAMILLE CARON	CONTRAT ENGAGEMENT ÉVÈNEMENT DU 07 AOÛT-STRADIVARIA	86.63 \$
C2408676	2024-08-07	PHILÉMON CHABOT LECLERC	CONTRAT ENGAGEMENT ÉVÈNEMENT DU 07 AOÛT-STRADIVARIA	204.75 \$
C2408677	2024-08-07	MAREK MATHIEU	CONTRAT ENGAGEMENT ÉVÈNEMENT DU 07 AOÛT-STRADIVARIA	70.88 \$
C2408678	2024-08-07	ENZO CHAGNON	CONTRAT ENGAGEMENT ÉVÈNEMENT DU 07 AOÛT-STRADIVARIA	47.25 \$
C2408679	2024-07-22	ACIER PICARD INC.	PLAQUE ACIER-GARAGE MUNICIPAL - TP	790.65 \$
C2408680	2024-07-31	AIR LIQUIDE CANADA INC.	LOCATION BONBONNES -JUILLET	140.79 \$
C2408681	2024-07-05	ATELIER MOBILE BENOIT LAROSE INC.	RÉPARATION VÉHICULES - TP	1 077.32 \$
C2408682	2024-07-17	BAUVAL - PAVAGES VARENNES	ASPHALTE-MTÉE CHICOINE-LAROSE - TP	4 382.17 \$
C2408683	2024-07-24	BUROPRO CITATION	ACHAT VOLUMES	41.95 \$
C2408684	2024-07-08	CENTRE DE TÉLÉPHONE MOBILE -CTM	RÉPARATION ET REMPLACEMENT RADIOS VÉHICULES TP	2 800.58 \$
C2408685	2024-07-30	CONSTRUCTION DJL INC. - RIVE-SUD	ASPHALTE-MTÉE CHICOINE-LAROSE - TP	817.40 \$
C2408686	2024-06-04	AGISKA COOPÉRATIVE-BMR EXPRESS VERCHÈRES	BOIS TRAITÉS & QUINCAILLERIE	44.34 \$
C2408687	2024-07-18	GESTION PARASITAIRE - GPS	TRAITEMENT PARASITAIRE-PARC	172.46 \$
C2408688	2024-07-18	JARDINS & DES LYS	VISITE JARDINS & DES LYS	370.22 \$
C2408689	2024-07-25	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	ACHAT VOLUME	41.95 \$
C2408690	2024-07-30	COL BLEU	ACHAT BOTTES	306.78 \$
C2408692	2024-07-24	TENAQUIP LIMITÉE	TP-LONGE AVEC AMORTISSEUR	165.22 \$
C2408693	2024-07-31	SAMUEL BISSONNETTE	MÉNAGE GARAGE MUNICIPAL & LOISIR, MÉNAGE BLOCS SANITAIRES ET CHALET PASSE-PARTOUT-JUILLET	2 276.50 \$
C2408694	2024-07-18	ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC.	BOITE DE SERVICE & EXTENSIONS- PROJET COMPTEURS D'EAU - TP	2 133.01 \$
C2408695	2024-07-19	AES, UNE DIVISION DE GVL INC.	CAMP DE JOUR SEMAINES 3, 4, 5 ET 6 / ACCOMPAGNATEURS-SEM. 1 À 4	44 377.51 \$
C2408696	2024-07-31	LOISIRS ET RÉPIT SANS LIMITES	SUBVENTION POUR RÉSIDENTS DE VERCHÈRES 2024	8 000.00 \$
L2400325	2024-08-01	NABY YOUSOUF SYLLA	3E VERSEMENT COURS DE BASKETBALL- SESSION ÉTÉ	495.00 \$
L2400326	2024-08-01	MARIE-JOSÉE FRIGON	2E VERSEMENT AOÛT -CONTRAT MARCHÉ FERMIER	925.00 \$
L2400327	2024-07-12	VIDEOTRON LTEE	INTERNET ET TÉLÉPHONIE	365.73 \$
L2400328	2024-07-03	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	SAUVEGARDE & SÉCURITÉ INFORMATIQUE JUILLET 24	768.69 \$
L2400329	2024-07-15	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	39.79 \$
L2400330	2024-07-10	TELUUS COMMUNICATIONS INC.	TÉLÉPHONES JUILLET	841.95 \$
L2400331	2024-07-19	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	HON. INGÉNIEUR RÉFECTION RANG ST-JOSEPH,HON. CÉVIMEC &QP 7/12-MAT.RÉSIDUELLES	64 524.83 \$
L2400332	2024-08-01	ARTM - AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT	2E VERSEMENT POUR LE TRANSPORT COLLECTIF	183 155.60 \$



#CH	DATE	FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
L2400333	2024-07-03	ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	ACHAT LICENCES ACTIVATION MUNYS	1 396.95 \$
L2400334	2024-07-19	BELL CANADA	TÉLÉPHONE MAISON DES JEUNES JUILLET	162.63 \$
L2400335	2024-07-31	FONDS SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QC	REMISE FTQ JUILLET 2024	1 100.00 \$
L2400336	2024-07-22	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	22 126.47 \$
L2400337	2024-07-31	MINISTÈRE DU REVENU QUEBEC (DAS)	DAS DU 16 AU 31 JUILLET 2024	29 869.00 \$
L2400338	2024-08-01	PAGNET DU CANADA INC.	TÉLÉAVERTISSEURS AOÛT 2024	55.93 \$
L2400339	2024-07-31	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	DAS DU 1ER AU 31 JUILLET 2024	20 317.71 \$
L2400340	2024-08-01	BENEVA (SSQ - GROUPE FINANCIER)	ASSURANCES COLLECTIVES 01 AU 31 AOÛT 2024	12 361.35 \$
L2400341	2024-07-31	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	REMISE COTISATION SYNDICALE JUILLET	1 863.03 \$
L2400342	2024-07-15	UMQ - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	HONORAIRES PROF. CARREFOUR CAPITAL HUMAIN	10 020.39 \$
L2400343	2024-07-19	VIDEOTRON LTEE	INTERNET ET TÉLÉPHONIE	1 106.94 \$
L2400344	2024-07-16	VILLE DE CONTRECOEUR	TRAITEMENT EAU POTABLE/USÉES JUILLET	20 599.84 \$
L2400345	2024-08-15	NABY YOUSOUF SYLLA	4E VERSEMENT COURS DE BASKETBALL SESSION ÉTÉ	495.00 \$
L2400346	2024-08-29	NABY YOUSOUF SYLLA	5E VERSEMENT COURS DE BASKETBALL SESSION ÉTÉ	495.00 \$
L2400348	2024-07-31	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	RRS JUILLET 2024	13 046.89 \$
L2400349	2024-08-02	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	611.31 \$
L2400350	2024-08-01	INFO PAGE INC.	SERVICE DE RÉPARTITION DES APPELS D'URGENCE - SSI	138.14 \$
L2400351	2024-08-02	VIDEOTRON LTEE	INTERNET/TÉLÉPHONIE	176.82 \$
L2400353	2024-07-31	DIALOGUE HEALTH TECHNOLOGIE INC.	ACCÈS PLATEFORME JUILLET 2024 - SSI	113.30 \$
L2400354	2024-08-15	MINISTÈRE DU REVENU QUEBEC (DAS)	DAS 1ER AU 15 AOÛT 2024	34 142.83 \$
L2400355	2024-08-14	REVENU QUÉBEC	PRODUCTION DOCUMENTS 2023	400.00 \$
L2400356	2024-06-03	CAISSE DESJARDINS DES PATRIOTES	PAIEMENT INTÉRÊTS SUR EMPRUNT	147.59 \$
L2400357	2024-08-01	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	HONORAIRES ÉQUILIBRATION DU RÔLE	7 031.54 \$
L2400358	2024-08-10	TELUUS COMMUNICATIONS INC.	TÉLÉPHONIE AOÛT	804.62 \$
L2400359	2024-08-16	PAYSAFE / NETBANK	REMBOURSEMENT ACTIVITÉ TENNIS	60.36 \$
L2400360	2024-07-01	ADOBE *CREATIVE CLOUD	TOUT CREATIVE CLOUD	135.66 \$
L2400361	2024-07-02	REGISTRE FONCIER QC	AVIS DE MUTATION	180.00 \$
L2400362	2024-07-16	IT CLOUD SOLUTIONS	EXCHANGE ONLINE 6 UTILISATEURS & MICROSOFT 365 24 UTILISATEURS	534.29 \$
L2400363	2024-07-19	SPOTIFY	FRAIS MENSUEL	19.53 \$
L2400365	2024-07-31	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU POTABLE JUILLET	5 204.82 \$
L2400366	2024-07-24	HYDRO-QUÉBEC	TRAVAUX AU 27 ST-PASCAL - TP	413.91 \$
L2400367	2024-08-30	DANIÈLE NEVEU	ANIMATION ATELIER LES DIMANCHES CULTUREL À LA VIEILLE CASERNE	150.00 \$
L2400368	2024-08-01	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION IMMEUBLE AOÛT 2024	16 883.70 \$
L2400369	2024-08-01	GLOBAL PAYMENTS DIRECT INC.	FRAIS MENSUEL TERMINAL	43.34 \$
L2400370	2024-08-31	SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QC	5E VERSEMENT IMMATRICULATION REMORQUE K-TRAIL-TP	7.53 \$
L2400371	2024-08-26	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	PAIEMENT CAPITAL & INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS	159 212.75 \$
L2400372	2024-08-01	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	SAUVEGARDE & SÉCURITÉ INFORMATIQUE AOÛT 2024	789.08 \$
L2400373	2024-07-07	CANVA PTY TD	ABONNEMENT LOGICIEL	250.94 \$
			SALAIRES NET-AOÛT 2024	165 817.44 \$
				1 057 326.57 \$

CES MONTANTS INCLUS LES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE VIA SA DÉLÉGATION DE POUVOIR.

JE, SOUSSIGNÉ, MAXIME SALOIS, CERTIFIE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR COUVRIR LES MONTANTS PRÉCITÉS.

VERCHÈRES, CE 31 AOÛT 2024